



KARATE CLUB HORBOURG-WIHR

photo
(nouvel
adhérent)

FICHE D'INSCRIPTION 2023 / 2024

Masculin :
Féminin :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Localité :

Date de naissance : Lieu :

☎ : Courriel (obligatoire pour la licence) :

Si non débutant préciser le grade actuel : N° de licence :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom : Adresse :

☎ : ☎ : ☎ :

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire auprès de la Fédération une assurance complémentaire (indemnité journalière, etc ...). Se renseigner auprès du responsable du club.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

Je soussigné agissant en qualité de

autorise les responsables du Karaté Club Horbourg-Wihr auquel adhère mon enfant

à prendre, en cas d'accident sérieux dans la pratique de sport, toute décision d'ordre médical et chirurgical, s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants au Dojo et savoir que leur responsabilité est engagée dès la sortie des cours.

Horbourg-Wihr, le
Signature avec la mention « lu et approuvé »
(des parents pour les mineurs)

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

En application de l'article L. 231-2 du code du sport, la commission médicale de la FFK a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. **Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.**

La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence d'un mineur. Il n'y a donc toujours aucune corrélation entre la licence FFK d'un mineur et le certificat médical.

HORAIRES DES COURS

Enfants nés en 2017 - 2016 – 2015 (ceintures blanches):	Mercredi	de 14h00 à 15h00
	Samedi	de 13h30 à 14h30
Enfants nés en 2013 – 2014 – 2015 : (2015 : à partir de ceinture blanche-jaune)	Mercredi	de 15h00 à 16h00
	Samedi	de 14h30 à 15h30
A partir de 2012	Mercredi	de 16h00 à 17h15
	Samedi	de 16h30 à 17h30
Adultes (à partir de 14 ans) :	Lundi	de 20h00 à 21h45
	Jeudi	de 20h00 à 21h45

Les jeunes de 14 – 18 ans pourront choisir entre les cours « enfants » et / ou les cours « adultes » (dans la limite de 2 cours par semaine)

Préparation à la compétition :

Kata : Mercredi de 13h00 à 14h00 (*poussins - pupilles –benjamins*) / samedi de 17h30 à 19h00 (*minimes à seniors*) et lundi 18h15 – 19h15 (*toutes catégories d'âge*)

Combat : jeudi 18h à 19h30 et samedi de 15h30 à 16h30 (*toutes catégories d'âge*)

Il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours de préparation à la compétition
Prévoir des chaussons pour se déplacer en dehors du tatami.

MONTANT DES COTISATIONS

La cotisation est due en début d'année et est non modifiable. Elle n'est ni transmissible, ni remboursable.

Enfants – jusqu'à 18 ans (tarif annuel) : cotisation 150 € + licence (obligatoire) 37 €

Cas particulier (tarif annuel) : A partir du 2^{ème} enfant
cotisation 100 € + licence (obligatoire) 37 €

Adultes – à partir de 18 ans : cotisation 200 € + licence (obligatoire) 37 €

Étudiants (à justifier) : cotisation : 90 € + licence (obligatoire) 37 €

Préparation à la compétition : cotisation 70 € pour kata ou combat ou 120 € pour kata et combat

Passeport sportif obligatoire pour la compétition et / ou passage ceinture noire : 25 €

Contacts : **Carbonnel Fanny** : carbonnel.fanny@gmail.com ou **Niederberger JM** : jm.niederberger@wanadoo.fr

CADRE RESERVE AU TRESORIER

Date	Cotisation	Licence	Passeport	Fourniture	TOTAL